Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261123-388a-2026-URBA-AR
Date de télétransmission : 24/11/2026
Date de réception préfecture : 24/11/2026

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N°388/2026/URBA

NOMENCLATURE ACTES : *8.3 Voirie*

ARRÊTÉ PERMANENT
CRÉATION DE NUMÉRO POSTAL
9 CHEMIN DES HAUTS TOUPETS

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 106/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Guillaume MERLET, conseiller municipal en charge de l'urbanisme règlementaire, à signer les arrêtés relatifs à l'adressage,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-28 relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 25 V 0007 accordant la construction de 32 appartements locatifs sociaux par le bailleur social SEQENS sur les parcelles DO 366-369-394-666,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer un numéro postal pour cette nouvelle construction,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est procédé par la commune à un numérotage supplémentaire sur le chemin des Hauts Toupets, en attribuant le numéro 9 chemin des Hauts Toupets, conformément au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que le numéro inscrit soit en permanence net et lisible.

ARTICLE 3 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner aux services du Cadastre et de la Direction de la Poste.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 23 novembre 2026

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

Le Conseiller municipal délégué
chargé de l'urbanisme

Guillaume MERLET



PJ : plan de situation et plan de numérotage

Date exécutoire :
24 NOV. 2026
Date de notification :
24 NOV. 2026
Date de publication en ligne :
24 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261123-388a-2026-URBA-AR
Date de télétransmission : 24/11/2026
Date de réception préfecture : 24/11/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

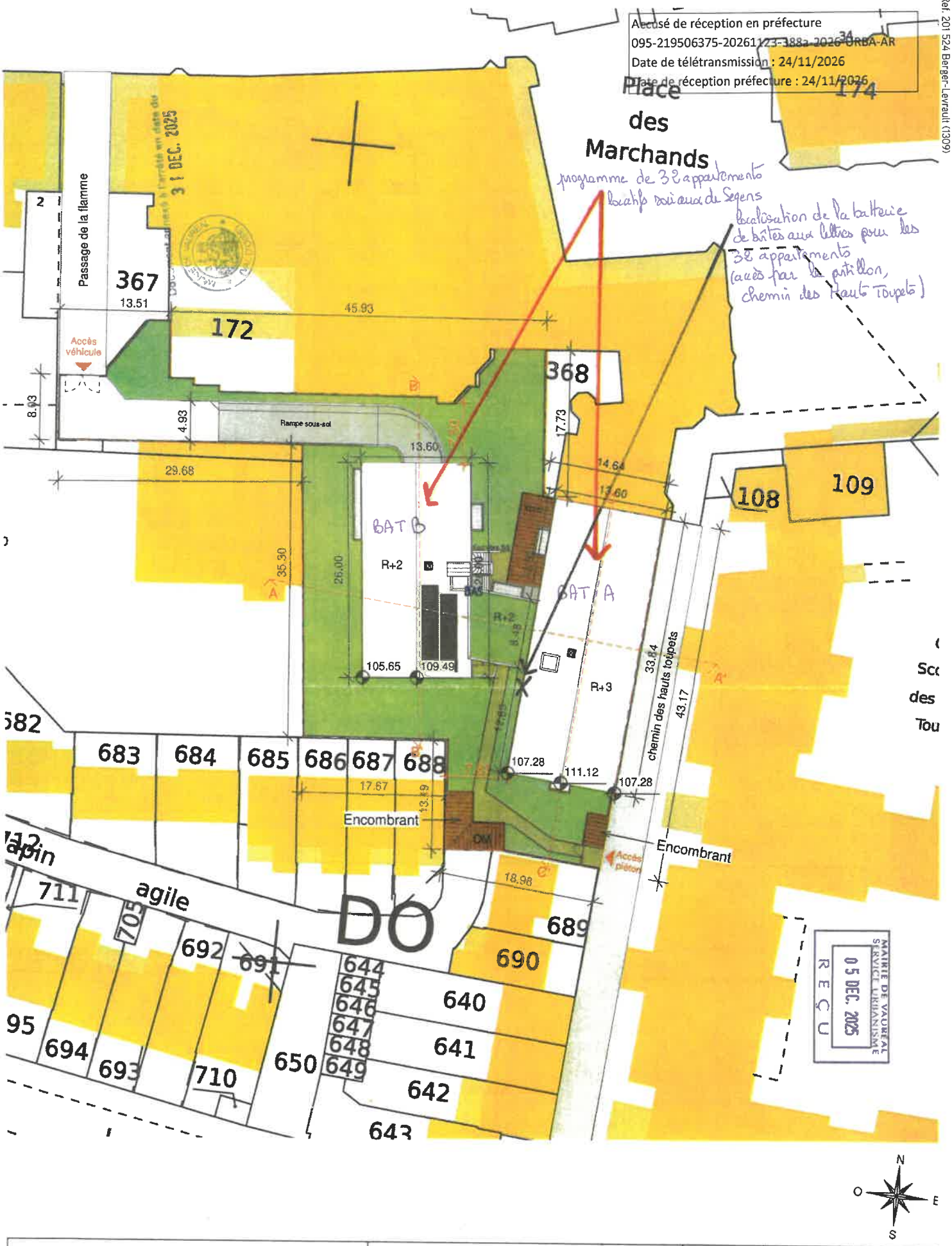

CHEMIN DES HAUTS TOUPETS 95490 - VAUREAL CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	PLAN DE MASSE Segens 14-16 boulevard Garibaldi 92138 Issy-les-Moulineaux Siret : 342 816 00310 ECHELLE : 1 : 400	STUDIO D'ARCHITECTURE SAS J.F. GALLIOT- C. VANNIER ARCHITECTE D.P.L.G. N° d'Ordre : 002083 15 rue du 8 Mai 1945 - 91250 SAVIGNY Tél : 01 69 43 44 05 Email : studio@sagv.fr DATE : 27-11-2025	PLAN PC_PC02 AFFAIRE 442	MAITRE D'OUVRAGE Segens Groupe Action Logement	ARCHITECTE SAGV STUDIO D'ARCHITECTURE GALLIOT VANNIER

